

# NOTE de presse

## SORTIE DU CHARBON

LA FINANCE FRANÇAISE  
EN ORDRE DE MARCHÉ ?

NOVEMBRE 2019

Unfriend  COAL

**BANKTRACK**

**Sortir du charbon pour contenir le réchauffement de la planète ne fait enfin plus débat chez les acteurs de la place financière de Paris. Le 2 juillet, ils se sont engagés à adopter d'ici la mi-2020 un calendrier de désengagement de ce secteur, toujours responsable de près d'un tiers des émissions mondiales.**

**Encore faut-il en sortir de manière à tenir les objectifs de l'Accord de Paris.**

Après de multiples appels en ce sens par les scientifiques, l'Agence internationale de l'énergie et les agences onusiennes, ce n'est autre que le **Secrétaire général des Nations-Unies lui-même, Antonio Guterres, qui appelait en septembre 2019 à sortir du charbon et à ne plus construire une seule nouvelle centrale à charbon à partir de 2020<sup>1</sup>.**

Car malgré un coût désormais plus élevé que le renouvelable, le charbon continue de se développer. Plus de 1100 nouveaux projets de centrales à charbon pourraient voir le jour, assez pour augmenter de 25% le parc mondial<sup>2</sup>.

## QUELQUES ANNÉES POUR SORTIR DU CHARBON

Incompatible avec les objectifs de l'Accord de Paris, chaque nouvelle centrale absorbe une part du maigre budget carbone restant pour limiter le réchauffement à 1,5°C maximum et nous oblige à prévoir une sortie du charbon plus rapide des plus de 6000 centrales en opération à travers le monde. D'après les dernières recherches du centre de recherches Climate Analytics dont les recherches font référence pour de nombreux investisseurs et pour la Powering Past Coal Alliance, nous n'avons plus que 10 ans pour arrêter de produire d'électricité à partir du charbon dans les pays de l'UE et de l'OCDE et 20 ans ailleurs dans le monde<sup>3</sup>.

Et si le temps est compté, **c'est ce que nous ferons dans les quelques prochaines années qui déterminera la réussite ou l'échec en matière de sortie du secteur du charbon.** En effet, d'après le dernier rapport du Groupe intergouvernemental d'experts sur le climat (GIEC) sur les conséquences d'un réchauffement de 1,5°C, c'est près de 80% de la capacité de production d'électricité à partir de charbon qui doit être arrêtée d'ici 2030<sup>4</sup>.

## TOUT EST À REVOIR

En 2015, les acteurs financiers français ont commencé à restreindre leurs soutiens au secteur du charbon. Pour les investisseurs, il s'agissait d'exclure les entreprises en fonction de la part du charbon dans leurs revenus ou dans leur production de l'électricité. Pour les banques, il s'agissait surtout de mettre un terme à leurs financements directs à des nouveaux projets de mines et centrales à charbon - un processus débuté en 2015 et achevé en 2017. Puis comme les investisseurs, ils ont commencé à exclure certaines entreprises de leurs financements. Enfin, côté assurance, AXA et SCOR ont rejoint les banques en s'engageant en 2017 et 2019 à ne plus assurer de nouveaux projets charbon.

Mais, contrairement aux idées reçues, les acteurs financiers français sont loin d'en avoir fini avec le charbon. **Si presque tous les acteurs financiers ont adopté une politique sur le charbon, tous demeurent exposés à des entreprises**

**actives dans le secteur et la majorité en soutient toujours le développement.**

D'après une recherche financière menée par le cabinet néerlandais Profundo, les grandes banques françaises, BNP Paribas en tête, avaient déjà accordé entre janvier 2016 et septembre 2018 plus de 10 milliards d'euros de financements aux 120 entreprises les plus agressives en matière de construction de nouvelles centrales à charbon. **De nouvelles données sur les soutiens financiers à 258 développeurs de nouvelles centrales à charbon entre 2016 et septembre 2019 soulignent la place de BNP Paribas parmi les premiers financeurs occidentaux à l'expansion du charbon, avec même des soutiens croissants à certains des plus gros développeurs du secteur. Parmi eux l'indonésien PLN Persero qui prévoit de construire près de 10 GW de nouvelle capacité de production d'électricité à partir de charbon malgré le fait que le secteur causait déjà la mort prématurée de 6000 indonésien-ne-s en 2015<sup>5</sup>.**

L'absence de transparence sur les activités de souscription des assureurs ne permettent pas d'évaluer l'exposition d'AXA et de SCOR aux développeurs de charbon. Mais une chose est sûre, **leurs politiques ne les empêchent pas de couvrir des risques autres que ceux liés à la construction de nouvelles mines et centrales à charbon pour l'ensemble des entreprises du secteur, y compris pour les 417 entreprises qui développent de nouveaux projets. Un signe d'incohérence ou d'hypocrisie pour AXA qui répète depuis le Planet Summit de 2017 avoir pris position contre le développement du charbon<sup>6</sup>.**

## RISQUES & OPPORTUNITÉS DE L'ENGAGEMENT DU 2 JUILLET

L'engagement du 2 juillet est donc une excellente nouvelle. Si appliqué, il fera date au niveau international où il pourrait entraîner un puissant effet d'entraînement.

Cependant, il demeure non contraignant et la mise en oeuvre des mesures annoncées sera évaluée par des commissions composées en partie d'acteurs financiers eux-même. **Il faut donc s'attendre à ce que de nombreux plans de sortie ne soient pas alignés avec l'objectifs de limiter le réchauffement à 1,5°C maximum. C'est déjà le cas de la politique publiée par Société Générale quelques jours après l'engagement du 2 juillet.**

Cette note présente les éléments qui doivent impérativement figurer dans les plans de sortie des acteurs financiers et les enjeux qui y sont liés au regard des politiques en place et des services financiers aujourd'hui accordés au charbon par les acteurs français.

## CRÉDITS & CONTACT

**Rédaction :** Lucie Pinson

**Maquette :** Jordan Jeandon - jordan.jeandon.fr

**Crédits photo :** Volker Hartmann Getty Images (p1), Paul Corbit (p.2 p.6), Pixabay (p.10), Agefotostock (p.11), Freepik (p.3 p.4 p.12 p.13), WallPaper Free (P.16 p.17)

**Date de publication :** Novembre 2019

**Contact presse :** Lucie Pinson - lucie.pinson@amisdelaterre.org - lucie@sunriseproject.org.au - 0679543715



En partenariat avec :



# 10 RÈGLES POUR SORTIR DU CHARBON

Dès maintenant, ne plus accorder aucun soutien direct à des projets, nouveaux ou existants, de mines, centrales et infrastructures charbon.

1

Dès maintenant, désinvestir et exclure de tous services financiers les 417 entreprises qui développent de nouveaux projets de mines, centrales et infrastructures charbon.

2

Dès maintenant, mettre un moratoire sur la provision de services financiers aux entreprises qui vendent des équipements pour la construction de nouveaux projets charbon ou achètent des actifs charbon existants; ne lever le moratoire qu'après un engagement par ces entreprises à cesser ces activités.

3

**TOLÉRANCE  
ZÉRO POUR  
L'EXPANSION**

## LA SORTIE COMMENCE MAINTENANT

4

Désinvestir et exclure de tous services financiers les entreprises qui tirent plus de 20% de leurs revenus ou production d'électricité du charbon, produisent plus de 10 millions de tonnes de charbon par an ou opèrent des centrales à charbon pour une capacité supérieure à 5 GW.

5

S'engager à ne plus accorder de services financiers et à avoir réduit à zéro l'exposition des portefeuilles de financements, d'investissements et d'assurance à l'industrie du charbon thermique au plus tard d'ici 2030 dans les pays de l'UE/OCDE et d'ici 2040 ailleurs.

6

Exiger de toutes les entreprises l'adoption avant le 1er janvier 2021 d'un plan de fermeture progressive de leurs actifs charbon, présentant un calendrier détaillé aligné avec les objectifs de l'Accord de Paris et les dates indiquées ci-dessus. Suspendre tous services financiers en cas de manquement et exclure l'entreprise un an après si le problème n'est pas résolu.

7

Exiger de toutes les entreprises qu'elles s'engagent à fermer (et non vendre) leurs actifs charbon en anticipant la reconversion des salariés et inversement à ne pas racheter d'actifs existants<sup>7</sup>. Suspendre tous services financiers en l'absence d'engagement et exclure les entreprises en cas de transaction d'un actif charbon sans engagement par le repreneur à fermer l'actif sur une date pré-identifiée telle qu'indiquée ci-dessus.

8

Utiliser la Global Coal Exit List pour identifier l'exposition des entreprises et leurs plans de développement dans le secteur du charbon.

9

Appliquer la politique à tous les services financiers et à toutes les branches du groupe.

10

Ne pas vider la politique de sa substance avec des exceptions. Seules les entreprises répondant aux critères indiqués au point 6 pourraient faire l'objet d'exceptions et recevoir des services fléchés et traçables à des infrastructures d'énergies renouvelables. Le nombre d'entreprises faisant l'objet d'une exception doit être indiqué publiquement.

**LES  
BONS  
OUTILS,  
LA BONNE  
APPROCHE**

# RETOUR SUR L'ENGAGEMENT DU 2 JUILLET

## LES RACINES DE L'ENGAGEMENT

**Le 26 novembre 2018, le ministre de l'Économie et des Finances déclarait lors de la table ronde sur la finance durable des Nations unies: "Je demande aux banques, aux assureurs et aux gestionnaires d'actifs français de prendre des engagements en vue de cesser le financement des mines et des centrales à charbon. Si ces engagements ne sont pas respectés, nous les rendrons contraignants".**

Il aura fallu que le Monde titre sur deux rapports publiés par Oxfam France et les Amis de la Terre pour faire réagir le gouvernement. Quand le premier rapport montrait la surexposition des acteurs financiers français aux fossiles par rapport aux renouvelables, l'autre montrait qu'ils aggravent le problème en continuant de soutenir des entreprises qui développent de nouveaux projets charbon. Une mauvaise nouvelle alors que la France s'apprêtait à tenir trois jours de conférences internationales sur la finance climat: la table ronde sur la finance durable des Nations unies suivie du Climate Finance Day. Tenu chaque année depuis 2015, ce dernier tient d'ordinaire lieu de vitrine de l'ambition des acteurs français en matière climatique.

Le ministre de l'Économie et des Finances ne pouvait pas ignorer cette Une. Au lieu de faire valoir les financiers français, il a donc dû réagir et appelé publiquement les banques, assureurs et gestionnaires d'actifs français à prendre des engagements en vue de cesser leurs soutiens aux secteurs les plus polluants à commencer par le charbon.

**Le 2 juillet, préférant l'action à la contrainte, la place financière de Paris, à travers les fédérations professionnelles<sup>10</sup> a annoncé que, d'ici à mi-2020, ses membres, banques, assureurs et investisseurs, définiront "un calendrier de sortie globale du financement des activités charbon".** S'il est suivi d'effets, l'engagement du 2 juillet de la place financière de Paris fera date et figure d'exemple sur la scène internationale. Mais rien n'est moins sûr.

## UN PROCESSUS D'ÉVALUATION TRUQUÉ

Il est demandé aux acteurs financiers de la place de Paris de rendre compte de leur stratégie de sortie du charbon dans leur reporting extra-financier dès l'exercice 2020. L'AMF (Autorité des Marchés Financier)<sup>11</sup> et l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution)<sup>12</sup> seront appuyées

de deux commissions pour faire le suivi et évaluer la tenue de l'engagement. Or, **tout juste nommées, les deux commissions dites Climat et Finance durable laissent apparaître de lourds conflits d'intérêt. En effet, plus d'un quart de leurs membres sont des représentants d'acteurs financiers: BNP Paribas, Amundi, AXA, Natixis, etc. autant dire, les poids lourds de l'écosystème politico-financier français.**

Difficile de croire donc que ces commissions auront l'indépendance nécessaire pour juger de la qualité des plans au regard du seul critère qui doit prévaloir: leur alignement avec la science climatique. Encore plus incertaines sont les mesures qui seront prises pour sanctionner les acteurs qui n'auront pas de stratégie charbon comprenant un plan de sortie 1.5°C et ceux qui ne prendront pas même la peine d'adopter une politique charbon ou de revoir leur politique existante.

## TOUS RESPONSABLES, AUCUN COUPABLE

Le Ministre annonçait en décembre dernier être prêt à contraindre les banques, assureurs, et investisseurs à sortir du charbon si ces derniers ne le faisaient pas d'eux-mêmes. Ce serait donc au gouvernement d'intervenir en cas de manquement des acteurs financiers à tenir l'engagement qui est désormais le leur. Sauf que **la déclaration ministérielle de décembre 2018 et l'engagement de la place financière du 2 juillet ne disent absolument pas qu'il s'agit de sortir du charbon de manière alignée avec les objectifs climatiques adoptés dans l'accord de Paris.** La déclaration de place évoque bien l'engagement des membres à contribuer à l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050, mais cela ne constitue pas un engagement à s'aligner sur cet objectif.

**La simple adoption d'un plan dit de sortie du charbon pourrait donc suffire à l'Etat pour qu'il se dédouane de toute responsabilité et aux acteurs de la place pour montrer patte blanche, quels que soient les critères de ces plans.** Autrement dit, si ces acteurs ratent leur sortie du charbon, ils seront tous responsables, mais aucun n'en sera tenu coupable.

## LES ACTEURS FINANCIERS DOIVENT UTILISER LA GLOBAL COAL EXIT LIST

La Global Coal Exit List (GCEL)<sup>9</sup> est un outil créé par l'ONG allemande Urgewald qui fournit des statistiques clés sur 746 entreprises, cotées et non cotées, et plus de 1 400 filiales dont les activités vont de l'exploration et de l'exploitation minière à la production d'électricité à partir de charbon en passant par le commerce, le transport et la fabrication d'équipements pour la construction de nouvelles centrales à charbon.

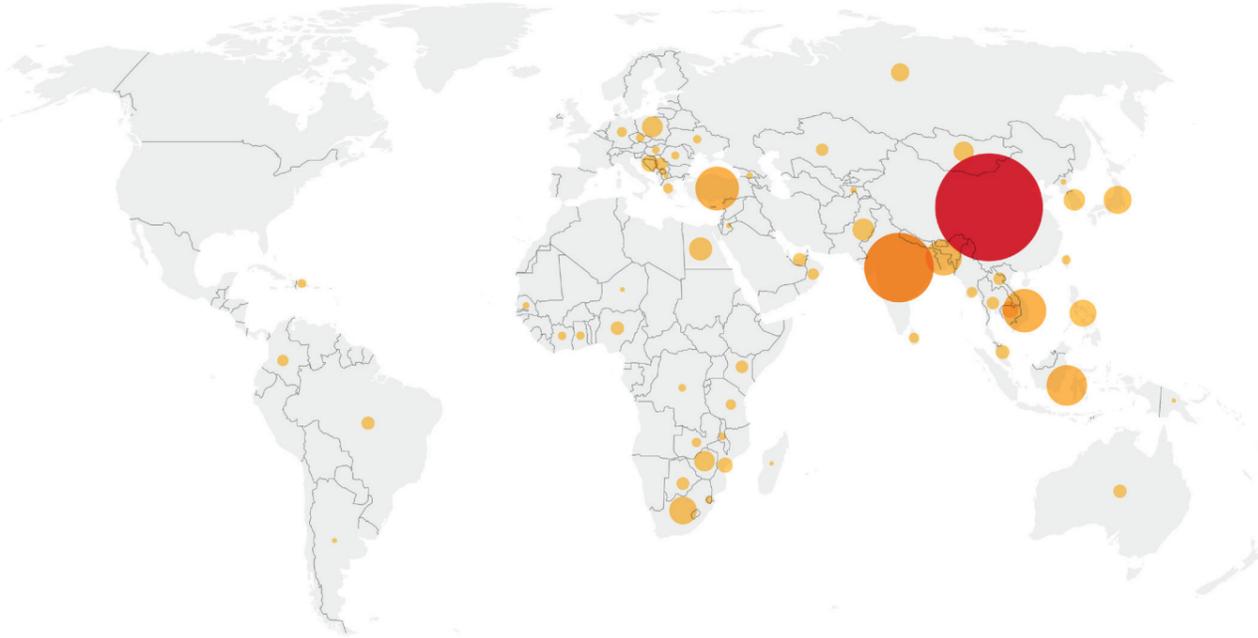
Les sociétés sont listées au GCEL si leur exposition relative ou absolue au secteur du charbon est supérieure à un seuil spécifique ou si elles prévoient de nouveaux projets dans le secteur du charbon. Au total, les entreprises listées dans la GCEL représentent 89% de la production mondiale de charbon thermique et près de 87% de la puissance installée des centrales au charbon.

La qualité de l'outil a été reconnue par de nombreuses institutions financières à travers le monde. D'après ET Index: "La Global Coal Exit List produite par Urgewald est un excellent outil pour appréhender le risque de stranded assets et les risques liés à la transition énergétique. Cet outil est l'un des plus complets et des plus approfondis du marché sur les entreprises actives et qui s'étendent dans le charbon".

La Global Coal Exit List (GCEL) a été lancée pour la première fois en novembre 2017 et a joué un rôle influent dans l'élaboration des politiques d'exclusion de nombreux acteurs financiers. AXA a été le premier grand investisseur à utiliser l'outil et plus de 200 institutions financières utilisent aujourd'hui la base de données.

Recourir à la GCEL est extrêmement important car les données y sont parfois plus précises quant à la réalité de l'activité charbon d'une entreprise que celles fournies par d'autres agences extra-financières. Par exemple, d'après un fournisseur de données très utilisé par les acteurs français, RWE - le plus gros producteur de lignite au monde et opérateur européen de centrales à charbon - ne tirerait que 2% de ses revenus du charbon. Cela pourrait expliquer que le Fonds de réserve des retraites et d'autres investisseurs français soient toujours investis dans l'entreprise malgré leurs politiques charbon.

# TOLERANCE ZERO A L'EXPANSION



Si les acteurs financiers français entendent adopter des plans de sortie du charbon, l'exclusion de toutes les entreprises qui suivent la direction opposée en continuant de se développer dans le secteur du charbon s'impose comme une évidence. Les enjeux sont autant climatiques que financiers.

## LA MENACE EST IMMENSE

Sur le plan climatique, Fatih Birol, le directeur exécutif de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) déclarait lui-même en novembre 2018 que *"nous n'avons pas de place pour construire quoi que ce soit qui émet du CO2"*. Or, nous n'en avons pas même fini du charbon. Non seulement le charbon représente toujours un tiers des émissions issues du secteur énergétique, mais il continue de se développer.

Depuis la COP21, près de 100 GW de nouvelle capacité de production d'électricité a été construite, soit deux fois la capacité existante en Allemagne. Aujourd'hui, **417 entreprises prévoient la construction de nouvelles mines, centrales et infrastructures charbon. 258 d'entre elles prévoient plus de 1100 nouvelles centrales au charbon, dans 60 pays. Si ces projets se concrétisent, ils ajouteront plus de 579 GW à la capacité de production mondiale d'électricité à partir du charbon, soit une augmentation de près de 29 %. Alors que tous les efforts devraient aller à la fermeture des infrastructures charbon existantes, il est urgent d'appliquer une tolérance zéro vis-à-vis de ces expansionnistes du charbon.**

Sur le plan financier, alors qu'une large partie des infrastructures existantes devront être fermées avant leur durée de vie initiale, certaines bien avant d'être rentabilisées, de nouvelles centrales ont de fortes chances de devenir des "stranded

assets", des actifs pourris ou échoués. Les entreprises qui les développent et les acteurs financiers qui les soutiennent s'exposent donc à des risques financiers importants.

## LES ENTREPRISES À EXCLURE TOUT DE SUITE

Le diagnostic étant limpide, la prescription l'est aussi. En septembre 2019, le Secrétaire Général des Nations-Unies appelait une énième fois les acteurs politiques, économiques, mais aussi financiers réunis à New York pour la semaine sur le climat à sortir du charbon et à ne plus construire une seule nouvelle centrale à charbon à partir de 2020. Pour les acteurs financiers, cela doit vouloir dire **exclure immédiatement et systématiquement et de tous services financiers les entreprises qui aident la construction de nouveaux projets charbon, tous incompatibles avec une trajectoire de réchauffement inférieure à +1,5°C.**

Plus précisément, **doivent notamment être exclues les entreprises qui construisent ou prévoient de construire de nouvelles mines, centrales ou autres infrastructures charbon.** Parmi elles se trouvent de nombreux clients des acteurs financiers français: CEZ, PLN Persero, Adani, KEPCO, etc.

Le développement du charbon est possible grâce à la vente d'équipements pour la construction de nouvelles infrastructures. C'est une des activités que General Electric tente de faire fructifier à coup de lobbying agressif pour le développement de nouvelles centrales<sup>15</sup>. **S'il ne s'agit pas d'exclure immédiatement les fournisseurs d'équipement, il est important de conditionner tous nouveaux services financiers à leur engagement à cesser ces activités.**

## L'ANGLE MORT DES POLITIQUES ACTUELLES

La majorité des acteurs financiers avec une politique sur le charbon exclut les entreprises en fonction de la part du charbon dans leurs revenus ou dans leur production d'électricité, en excluant celles exposées à plus de 25% ou 30% au charbon.

Or, **d'après la GCEL, les entreprises générant moins de 30% de leur électricité à partir du charbon prévoient 202 GW de nouvelle capacité de production d'électricité à partir du charbon - cela représente plus d'un tiers des nouveaux projets sur la table. Même le seuil de 25% retenu par Natixis ne permet pas de couvrir 165 GW de la nouvelle capacité de charbon prévue, soit 4 fois la capacité de l'Allemagne. De même, près de 30 entreprises prévoyant l'expansion ou la construction de nouvelles mines de charbon tirent moins de 20% de leurs revenus du charbon.**

L'absence de critères prenant particulièrement en compte les plans d'investissements des entreprises explique le maintien de services financiers aux expansionnistes du charbon. Par ricochet, cela rend impossible d'enrayer le développement du charbon.

## UNE PRISE DE CONSCIENCE INSUFFISANTE DU PROBLEME

**C'est en 2017 que les acteurs financiers et en particulier les assureurs ont pris conscience de ce problème.** En décembre 2017, la Fédération française de l'assurance déclare prendre *"acte de la volonté de ses membres de ne plus investir dans les entreprises qui ne renonceraient pas à leur plan de développement de nouvelles centrales à charbon"*<sup>16</sup>. Quelques jours après, AXA exclut de ses investissements les entreprises qui prévoient plus de 3 GW de nouvelles centrales à charbon.

Cela sera suivi par des mesures similaires, plus ou moins ambitieuses par SCOR, AG2R La Mondiale, Macif, Groupama, CNP Assurances, MAIF, BNP Paribas Cardif et Covéa.

Deux problèmes majeurs demeurent. Le premier est que les engagements pris n'ont concernés pendant longtemps qu'une partie des entreprises qui prévoient le développement de nouvelles centrales. Les développeurs de mines et d'infrastructures charbon ont été complètement ignorés. Le deuxième, peut-être encore plus fondamental est que ces engagements ne s'appliquent qu'aux investissements. Les autres services financiers, plus fondamentaux, financements et couvertures en assurance, ne sont pas couverts par ces engagements.

**Même AXA, qui a été le premier grand acteur financier à désinvestir de certains développeurs en raison de leurs plans de croissance dans le secteur n'a jamais appliqué la même approche pour ses activités d'assureur (voir page suivante). Cette incohérence se trouve aujourd'hui aussi entre BNP Paribas Cardif et BNP Paribas groupe (CIB) et au niveau du groupe SCOR. La raison est simple: désinvestir du charbon ne coûte rien voire est rentable alors qu'arrêter de financer ou assurer un client, qui plus est si ses activités sont diversifiées, revient à perdre un client et des parts de marché.**

## PAR ICI LA SORTIE

**Le vrai tournant, du moins théorique, est arrivé le 6 juin 2019. Ce jour là, Crédit Agricole annonce son engagement de ne plus travailler avec les entreprises qui développent ou envisagent de développer leurs activités dans le secteur du charbon thermique sur l'ensemble de la chaîne de valeur** - de l'extraction de charbon à la production d'électricité à partir de charbon en passant par les activités de transport et de commerce du charbon. La mesure qui couvre aussi l'intégralité des activités du groupe - le géant Amundi étant aussi concerné - fera date. Ne reste plus qu'à l'appliquer ...

# CRÉDIT AGRICOLE TIENDRA-T-IL SES ENGAGEMENTS ?

Le 6 juin 2019, le deuxième plus gros financeur français des développeurs de centrales à charbon depuis la COP21, Crédit Agricole a annoncé une stratégie climat<sup>17</sup> ambitieuse qui se doit désormais d'être déclinée en politiques sectorielles spécifiques pour chaque branche de métier : le financement, la gestion d'actifs et l'assurance. **Si la politique fait figure d'exemple au niveau international, les risques de voir son ambition réduite sont forts.**

## LE PROCESSUS DE SORTIE DÉJÀ À REVOIR

Crédit Agricole s'est engagé à réduire à zéro l'exposition de ses portefeuilles de financement et d'investissement au charbon d'ici 2030 dans les pays européens et de l'OCDE, d'ici 2040 en Chine et d'ici 2050 dans le reste du monde. Crédit Agricole s'appuyait là sur des travaux menés par Climate Analytics en 2016. Or, cet institut de recherche vient d'actualiser ces scénarios et a publié une nouvelle étude qui indique la nécessaire sortie du charbon hors en Chine et hors des pays de l'OCDE/EU d'ici 2040. Si ces engagements sont sincères, Crédit Agricole doit s'aligner sur ces nouvelles dates.

**Crédit Agricole est devenu le premier grand acteur financier à demander de ses clients des plans détaillé de retrait du charbon. Cela sera un paramètre majeur d'une note de transition qui déterminera si le groupe doit continuer, geler, ou mettre un terme à ses relations avec une entreprises. Le dispositif ne mentionne pas la nécessaire fermeture (et non la vente) des infrastructures et reste trop flou pour faire changer de cap certaines entreprises. Il laisse aussi trop de place aux décisions arbitraires davantage dépendantes de la relation client avec une entreprise que de ses efforts pour sortir du charbon.**



## 417 EXPANSIONNISTES A EXCLURE, PAS UN DE MOINS

Mais c'est aussi sur l'application des autres critères que les Amis de la Terre France et leurs partenaires seront vigilants. En juin, Crédit Agricole s'est engagé à *"ne plus travailler avec les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités charbon thermique sur l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport)"*. Or, **alors que la GCEL liste les 417 entreprises qui répondent à ces critères, la banque a indiqué aux Amis de la Terre qu'elle travaillait à l'établissement de sa propre liste. Seule la publication des critères retenus pour l'identification de cette liste et de la liste finale proprement dite permettra d'évaluer le champ d'application et donc la valeur de cet engagement.**

## LE DIABLE SE CACHE DANS LES DÉTAILS

Autre point problématique, Crédit Agricole s'est engagé à ce que la politique couvre tous ses services financiers mais **il faudra s'assurer que les émissions d'actions et d'obligations côté CACIB et la gestion passive côté Amundi figurent bien dans les politiques spécifiques aux deux métiers.**

Enfin, à noter que Crédit Agricole ne définit à ce jour l'exposition d'une entreprise productrice d'électricité au secteur du charbon qu'à partir de la part de cette énergie dans ses revenus. Comme indiqué plus haut, cela peut entraîner l'omission de nombreuses entreprises qui produisent en réalité bien plus que 25% de leur électricité à partir du charbon.

# L'AMBITION AVORTÉE D'AXA



Il faut reconnaître à AXA d'avoir été le premier grand acteur investisseur à adopter une politique charbon qui ne se contente pas d'exclure les entreprises en fonction de la part du charbon dans leurs activités. Au seuil de 30%, AXA a ajouté en 2017 l'exclusion des entreprises qui produisent plus de 20 millions de tonnes de charbon par an et celles qui prévoient plus de 3 GW de nouvelle capacité de production d'électricité à partir du charbon.

## DÉSINVESTIR UN PEU MAIS PAS TROP

Ce premier pas, très bienvenu à l'époque, a été très vite dépassé par d'autres assureurs français et surtout pour Allianz qui décidera en 2018 de désinvestir de toutes les entreprises prévoyant plus de 500 MW de nouvelle capacité charbon. Aujourd'hui, la politique d'AXA est plus que dépassée et peine à se justifier: en effet, elle permet à l'assureur **de toujours investir dans des entreprises qui prévoient plus de 118 GW de nouvelles capacités de production de charbon, soit plus de deux fois la capacité des centrales à charbon allemandes.**

**À son Assemblée générale en avril 2019, AXA s'est engagé à revoir son seuil d'exclusion pour les développeurs de nouvelles centrales à charbon. Mais rien n'a été dit des 159 entreprises qui développent des projets de mines ou d'infrastructures charbon et qui pourraient donc continuer de recevoir des investissements d'AXA.** Incohérence ou hypocrisie, une chose est certaine: on est très loin du "no new coal" martelé par le directeur général Thomas Buberl lors du One Planet Summit de 2017.

## ASSURER LE DÉVELOPPEMENT DU CHARBON

Et surtout, l'engagement d'avril 2019 ne porte que sur les investissements et non sur les activités de souscription. A

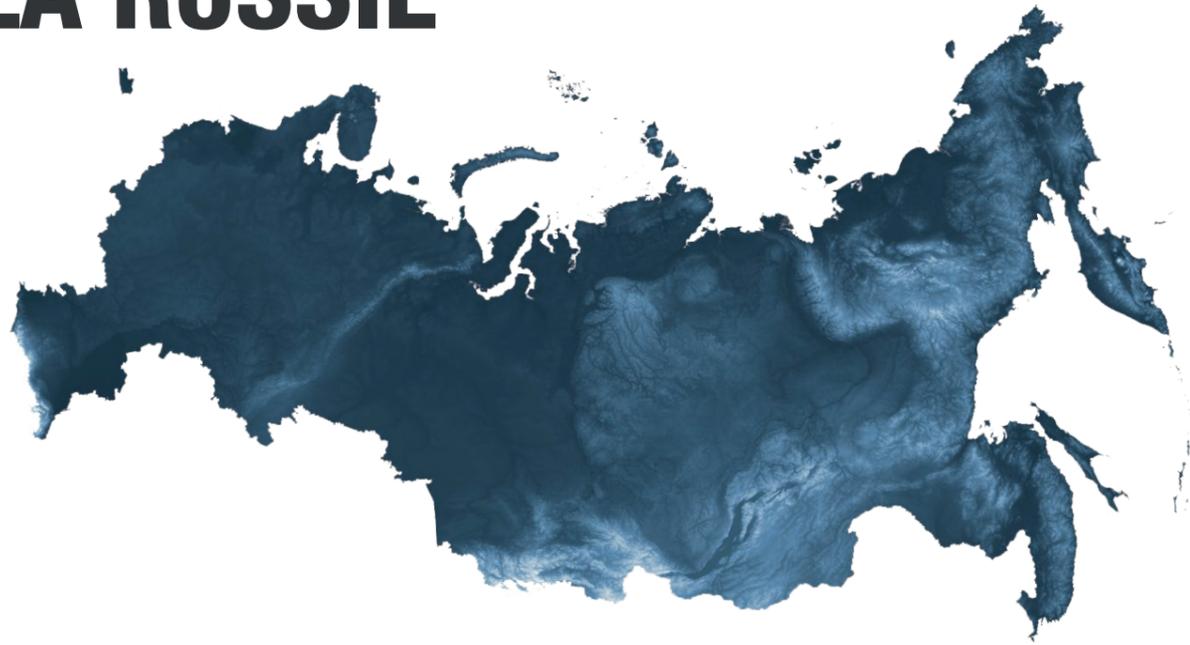
ce jour, **AXA n'assure plus directement de nouveaux projets charbon de mines et de centrales à charbon. Mais le géant de l'assurance peut toujours délivrer des couvertures d'assurance, y compris dommages, aux entreprises qui développent ces mêmes projets, et ce même si AXA les a exclus de ses investissements.** Une autre incohérence avec l'engagement de 2017 de ne pas seulement contrôler l'impact des dérèglements climatiques sur AXA mais aussi celui des activités d'AXA sur le climat.

## AXA, L'ASSUREUR D'ADANI

**En décembre dernier, AXA s'est engagé à ne pas assurer directement le projet de gigantesque mine de charbon, Carmichael, en Australie, porté par le conglomérat indien Adani.** Le projet produirait suffisamment de charbon au cours de sa vie pour émettre l'équivalent de plus de huit années d'émissions de gaz à effet de serre de l'Australie et ouvrirait à l'exploitation un bassin de charbon un bassin aujourd'hui inexploité. **Mais d'après des sources issues du secteur de l'assurance, AXA est un des assureurs de Adani Mining, la filiale australienne responsable du projet de mine.** Le charbon serait transporté jusqu'à la côte via une voie ferrée qu'assure AXA via un contrat qu'il s'est engagé à ne pas renouveler (stopadani.com). Puis, il serait exporté à travers la Grande Barrière de corail. En plus d'être une bombe carbone, le projet d'Adani est donc une menace majeure pour cet écosystème extrêmement fragile classé au Patrimoine mondial de l'UNESCO. Soutenir cette entreprise est donc un comble pour AXA qui a ajouter des engagements biodiversité à ces engagements climat en 2019.

**AXA ferait donc bien de s'inspirer de Chubb, Swiss Re et Zurich qui se sont déjà engagés à ne plus couvrir les risques d'entreprises du secteur du charbon,** et en particulier de Zurich qui s'est engagé à ne plus fournir aucune couverture d'assurance aux entreprises qui développent de nouvelles centrales ou mines de charbon.

# SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MINE LA RUSSIE



Société Générale a annoncé une nouvelle politique charbon le 18 juillet 2019<sup>18</sup>. Déjà adoptée, tout est à revoir car les nouveaux critères ne répondent pas aux engagements de la place financière de Paris pourtant pris quelques jours plus tôt. Certes **Société Générale s'engage à "réduire progressivement à zéro son exposition au secteur du charbon thermique, au plus tard en 2030 pour les entreprises ayant des actifs dans les pays de l'UE et de l'OCDE, et 2040 ailleurs"** mais cet engagement ne porte que sur les prêts et ignore les autres services financiers fournis au secteur du charbon, à commencer par les émissions d'actions et d'obligations.

De plus, Société Générale est loin de bannir les 417 entreprises qui développent de nouveaux projets charbon. Seuls les développeurs exposés à plus de 30% au charbon sont dès à présent exclus. On est loin de l'intransigeance du Crédit Agricole qui exclut tout expansionniste par nature. Autrement dit, dans le monde de Société Générale, une entreprise peut continuer de construire centrales, mines et infrastructures charbon tant qu'elle demeure relativement "peu exposée" au charbon.

Comme indiqué précédemment, les entreprises générant moins de 30% de leur électricité à partir du charbon prévoient 202 GW de nouvelle capacité de production d'électricité à partir du charbon, soit presque autant que les flottes charbon de l'Allemagne, de la Pologne, de l'Afrique du Sud et de la Russie réunies. Mais de nombreuses entreprises minières pourraient toujours aussi bénéficier des soutiens de Société Générale malgré leurs plans de développement dans le charbon.

**C'est notamment le cas en Russie où Société Générale figure parmi les 4 premiers financeurs mondiaux de 4 entreprises minières: Alltech, SUEK, Ural Mining Metallurgical et EN+, qui produisent collectivement déjà plus de 178,5 millions de tonnes de charbon par an.**

Avec plus de 110 millions de tonnes de charbon produites par an dans ses 27 mines, dont 19 à ciel ouvert, SUEK est le plus gros producteur de charbon en Russie, et le 9ème plus gros producteur de charbon au monde. **Mais l'entreprise qui décroche la palme du scandale est Ural:** mises en accusation et condamnations pour violations des lois sur la sécurité industrielle, non restauration des sols et blanchiment d'argent. Interrogé sur les dernières affaires de blanchiment d'argent qui ont éclaté en mars 2019, un procureur espagnol a déclaré au sujet du magnat à la tête de l'entreprise, dite liée au crime organisé: *"Makhmudov a principalement utilisé deux méthodes différentes pour créer une entreprise prospère : la corruption et la violence"*. **Société Générale est le premier financeur au monde de Ural avec 166 millions d'euros de financements accordés depuis 2016.**

Société Générale a accordé plus de 1,6 milliards de financements à ces 4 entreprises entre janvier 2016 et juin 2019, dont 84% de ses soutiens délivrés à partir de 2017, soit après l'adoption de son avant dernière politique charbon à l'automne 2016. Or, **si l'engagement pris en 2016 de réduire de 14% son exposition à l'extraction de charbon d'ici fin 2020 n'a pas empêché Société Générale d'augmenter ses financements à ces 4 entreprises, la nouvelle politique de juillet 2019 pourrait ne rien changer non plus.** Tout d'abord, avec 7% de ses revenus tirés du charbon, EN+ ne rentre pas dans le champ d'exclusion de la banque. De plus, la GCEL ne donne pas de donnée pour Alltech et Ural, et indique enfin uniquement que SUEK tire plus de 20% de ses revenus du charbon. Si la GCEL ne donne pas de donnée, c'est que celle-ci est difficile à définir et il est peu probable que les autres fournisseurs de données en soient capables. Ainsi, seul un engagement de la part de Société Générale à ne plus financer les entreprises qui développent de nouveaux projets charbon quelle que soit leur exposition au charbon permettrait de garantir leur exclusion des soutiens du groupe.

# BNP PARIBAS BRÛLE L'INDONÉSIE

BNP Paribas a sans aucun doute la plus mauvaise des politiques charbon adoptées par les grandes banques françaises. Si la banque a fini par acter la fin de ses soutiens directs aux nouveaux projets de centrales à charbon partout dans le monde en janvier 2017, elle n'a pas révisé ses engagements sur les entreprises depuis...décembre 2015. Trois ans. Et de fait, la banque soutient toujours non seulement des acteurs très exposés au charbon mais aussi ceux qui continuent de construire de nouvelles centrales et mines à charbon.

Parmi eux se trouvent l'opérateur national de production et de distribution d'électricité indonésienne **PLN Persero. Ses centrales à charbon existantes, d'une capacité de 20GW, émettent déjà 74 millions de tonnes de CO2 par an, soit environ 14% des émissions de CO2 de tout le pays<sup>19</sup>, mais PLN entend en développer près de 10GW supplémentaire<sup>20</sup>. Cela représente une menace majeure pour le climat mais aussi pour la santé des populations. La pollution causée par les centrales à charbon causait la mort prématurée déjà 6000 personnes en Indonésie en 2015<sup>21</sup> et le développement massif de nouvelles centrales autour de Jakarta pourrait causer la mort prématurée de 10000 personnes par an<sup>22</sup>.**

**Et pourtant BNP Paribas a accordé entre janvier et septembre 2019 pas moins de 211 millions d'euros de financements à l'entreprise. Pourtant, avec 62% de son électricité produite à partir de charbon et plus de 50% de ses revenus issus du charbon, elle est pourtant clairement identifiable comme une entreprise de l'industrie du charbon.**

Mais la politique charbon n'empêche pas la banque de financer ce type d'entreprises. A noter tout d'abord que sa politique ne s'applique qu'aux entreprises qui ont plus de 30% de leurs capacités de production d'électricité dans le secteur du charbon (celles sous ce seuil ne sont pas mêmes concernées alors qu'elles prévoient de quoi augmenter de 11% la capacité mondiale de production d'électricité à charbon). De plus, les critères de financement sont extrêmement faibles et laissent beaucoup trop de place à l'arbitraire.



BNP Paribas s'est engagée à ne financer que les entreprises ayant *"une stratégie de diversification se traduisant par la réduction de la part de charbon dans leur mix de production d'électricité"*. Le mot qui fâche ? *"La part de charbon"* qui implique que les entreprises qui développent leur capacité de production d'électricité non issue du charbon sans réduire celle liée au charbon ou qui développent la première plus vite que la seconde peuvent toujours bénéficier des soutiens de la banque. Autrement dit, **la politique de BNP Paribas ne prend pas du tout en compte les limites physiques du monde: il ne suffit pas de diminuer le charbon dans une métrique relative mais bien de fermer des centrales à charbon opérationnelles dans le monde réel.**

Mais cela seul n'explique pas les financements à PLN Persero ni les près de 4 milliards d'euros de financements accordés par BNP Paribas à 120 entreprises impliquées dans le développement de nouvelles centrales à charbon entre janvier 2016 et septembre 2018<sup>23</sup>.

L'explication se trouve peut-être dans le fait que *"cette politique de diversification devra être au moins aussi ambitieuse que l'engagement national visant à limiter les émissions de GES du pays dans lequel elle exerce la majeure partie de ses activités"*. Or, **les engagements nationaux sont notoirement insuffisants pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris et la banque devrait uniquement se référer à l'objectif de 1,5°C:** si tenus, le réchauffement planétaire moyen se situerait plutôt entre 2,7°C et 3,2°C. Par ailleurs, PLN Persero a été plusieurs fois impliquée dans des scandales de corruption destinée à obtenir des décisions publiques en faveur du développement de nouvelles centrales à charbon. Un lobbying qui a marché car le pays a très peu développé le secteur des renouvelables malgré un potentiel immense.

Ainsi, **tout est à revoir dans la politique de BNP Paribas. L'exclusion des expansionnistes est la priorité,** mais les éléments indiqués pages 4 et 5 de ce rapport pourraient être aussi de bons conseils.



# LES ACTEURS SANS POLITIQUE OU PRESQUE...

Certains acteurs français, sans surprise sans activité de détail et donc sans image à défendre auprès du grand public, n'ont pas de politique charbon. C'est le cas par exemple de Rothschild & co ou encore de Comgest.

**Comgest, gestionnaire d'actifs, se targue d'avoir une approche "centrée sur la qualité et la croissance, avec un horizon de long terme". Et pourtant, il détient des actions dans certaines des entreprises les plus agressives en termes de développement de nouveaux projets charbon.** Pour ne citer que deux exemples, Comgest détient 8,6 millions d'euros dans l'entreprise indienne NTPC. Avec 30 GW, soit 8 fois le parc français, de nouvelle capacité charbon prévue, NTPC n'est autre que le plus gros développeur de centrales à charbon au monde. Un des projets prévus est celui de Rampal au Bangladesh. Ce projet menace les Sundarbans, la plus grande mangrove au monde reconnue patrimoine mondiale de l'UNESCO.

Détruire les sites classés est une particularité partagée par Adani, l'autre entreprise indienne dans laquelle Comgest détient 8,2 millions d'euros en actions. L'entreprise, qui prévoit de nouveaux projets charbon sur toute la chaîne de valeur du secteur, de la mine à la centrale est notamment controversée en raison de son projet de gigantesque mine de charbon en Australie: Carmichael, un projet qui transporterait son charbon à travers la Grande Barrière de corail.

Coincidence, Rothschild conseillait jusqu'à il y a peu Adani dans la vente d'actifs destinés à lever des fonds nécessaires pour ses projets de développement dans le charbon. Suite à la pression des Amis de la Terre France, Rothschild a annoncé en Assemblée générale qu'il adopterait une politique charbon d'ici la fin de l'année. Cependant, s'il a mis un terme à son mandat de conseil pour Adani, il a maintenu les autres contrats en cours. L'un d'entre eux n'était autre que celui pour la vente par Uniper de ses deux centrales à charbon en France, pour le compte de l'entreprise EPH. Car ces transactions nuisent à une sortie juste du secteur du charbon, **il est urgent que Rothschild adopte une politique qui garantisse son désinvestissement et surtout son arrêt immédiat de tout mandat de conseil pour la vente ou l'achat d'actifs charbon.**

Enfin, on pourrait citer ODDO BHF Asset Management qui s'est doté en 2019 d'une politique charbon pour ne l'appliquer cependant qu'à 12 % de ses encours sous gestion. De plus, Oddo semble avoir sélectionné avec précaution ses critères d'exclusion afin que cela ne lui coûte pas trop cher: le seuil de 5% est retenu pour les entreprises minières mais il est de 30 % pour les entreprises productrices d'électricité. Autrement dit, une politique avec peu si ce n'est aucun impact



## CONCLUSION

L'engagement pris par la place financière de Paris le 2 juillet marque une étape clé dans la sortie du secteur du charbon. Cependant, comme indiqué dans cette note, les risques de greenwashing sont élevés. Le temps nous étant compté, les Amis de la Terre France suivront de près la manière dont les banques, assureurs et investisseurs français traduiront cet engagement en des politiques sectorielles alignées ou non avec l'objectif de limiter le réchauffement de la planète sous le seuil de 1,5°C.

Deux impératifs majeurs doivent être suivis: tout d'abord, exclure les 417 entreprises qui développent de nouvelles mines, centrales et infrastructures à charbon. Ensuite, exiger de toutes les entreprises l'adoption avant le 1er janvier 2021 d'un plan de fermeture progressive de leurs actifs charbon, présentant un calendrier détaillé aligné avec les objectifs de l'Accord de Paris et les dates indiquées ci-dessus ; et suspendre tous services financiers en cas de manquement et exclure l'entreprise un an après si le problème n'est pas résolu.

## NOTES

- <https://www.un.org/sg/en/content/sg/statement/2019-09-23/secretary-generals-remarks-closing-of-climate-action-summit-delivered>
- <https://docs.google.com/spreadsheets/d/1JKJJa-jwK6YpkEQKP2bcENHR2yoS4Our8baQnIXHtIU/edit#gid=0>
- <https://climateanalytics.org/publications/2019/coal-phase-out-insights-from-the-ipcc-special-report-on-15c-and-global-trends-since-2015/>
- <https://www.ipcc.ch/sr15/>
- <https://issuu.com/greenpeacesea-indonesia/docs/full-report-human-cost-of-coal-powe>
- [https://www.axa.com.cdn.axa-contento-118412.eu/www.axa.com%2Ff5520897-b5a6-40f3-90bd-d5b1bf7f271b\\_climatesummit\\_ceospeech\\_va.pdf](https://www.axa.com.cdn.axa-contento-118412.eu/www.axa.com%2Ff5520897-b5a6-40f3-90bd-d5b1bf7f271b_climatesummit_ceospeech_va.pdf)
- Sans un engagement à les fermer à la date décidée par les autorités ou dans tous les cas au plus tard à une date alignée avec les scénarios 1,5°C
- [coalexit.org](http://coalexit.org)
- <https://www.latribune.fr/entreprises/finance/banques/finance/charbon-le-maire-enjoint-aux-banques-de-cesser-de-financer-mines-et-centrales-798806.html>
- ASF-Association Française des Sociétés Financières, AFG-Association Française de la Gestion Financière, FBF-Fédération Bancaire Française, FFA-Fédération Française de l'Assurance, France Invest-Association des Investisseurs pour la croissance, Paris EUROPLACE et Finance for Tomorrow)
- <https://www.amf-france.org/Actualites/Communiqués-de-presse/AMF/annee-2019?docId=workspace://SpacesStore/857feb75-19bd-48cb-a01a-03abb76d6d9c>
- <https://www.rsedataneews.net/article/article-finance-responsable-esg-isr-lacpr-devoile-la-composition-de-sa-commission-climat-et-finance->
- [https://coalexit.org/sites/default/files/download\\_public/Coal%20Power%20Expansion%20by%20Country\\_urgewald\\_2019\\_O.pdf](https://coalexit.org/sites/default/files/download_public/Coal%20Power%20Expansion%20by%20Country_urgewald_2019_O.pdf)
- [http://m.engineeringnews.co.za/article/ge-calls-for-more-coal-power-within-the-irp-2018-10-17/rep\\_id:4433](http://m.engineeringnews.co.za/article/ge-calls-for-more-coal-power-within-the-irp-2018-10-17/rep_id:4433)
- [http://m.engineeringnews.co.za/article/ge-calls-for-more-coal-power-within-the-irp-2018-10-17/rep\\_id:4433](http://m.engineeringnews.co.za/article/ge-calls-for-more-coal-power-within-the-irp-2018-10-17/rep_id:4433)
- <https://www.ffa-assurance.fr/actualites/les-assureurs-annoncent-trois-nouvelles-initiatives-en-faveur-de-la-lutte-contre-le>
- [https://www.credit-agricole.com/content/download/17611/4471441/version/3/file/Cre%CC%81dit-Agricole-Strategie-Climat-20190722\\_FR-v1.pdf](https://www.credit-agricole.com/content/download/17611/4471441/version/3/file/Cre%CC%81dit-Agricole-Strategie-Climat-20190722_FR-v1.pdf)
- [https://www.societegenerale.com/sites/default/files/documents/Document%20RSE/politiques\\_sectorielles/politique-sectorielle-charbon-thermique.pdf](https://www.societegenerale.com/sites/default/files/documents/Document%20RSE/politiques_sectorielles/politique-sectorielle-charbon-thermique.pdf)
- En croisant les données du Global coal plant tracker et d'Enerdata, Global Energy Statistical Yearbook 2019:<https://endcoal.org/global-coal-plant-tracker/>
- [coalexit.org](http://coalexit.org)
- <https://issuu.com/greenpeacesea-indonesia/docs/full-report-human-cost-of-coal-powe>
- <https://www.greenpeace.org/southeastasia/publication/575/jakartas-silent-killer/>
- <https://www.amisdelaterre.org/IMG/pdf/notebanquescharbon261118.pdf>
- <https://climateanalytics.org/publications/2019/coal-phase-out-insights-from-the-ipcc-special-report-on-15c-and-global-trends-since-2015/>
- <https://docs.google.com/spreadsheets/d/1JKJJa-jwK6YpkEQKP2bcENHR2yoS4Our8baQnIXHtIU/edit#gid=0>
- <https://www.ipcc.ch/sr15/>
- [https://climateanalytics.org/media/eu\\_coal\\_stress\\_test\\_report\\_2017.pdf](https://climateanalytics.org/media/eu_coal_stress_test_report_2017.pdf)
- [https://coalexit.org/sites/default/files/download\\_public/Coal%20Power%20Expansion%20by%20Country\\_urgewald\\_2019\\_O.pdf](https://coalexit.org/sites/default/files/download_public/Coal%20Power%20Expansion%20by%20Country_urgewald_2019_O.pdf)

Les données financières proviennent de recherches menées par le cabinet néerlandais Profundo. Ont été collectés les financements de projets charbon ainsi que les prêts et émissions d'actions et d'obligations pour les entreprises nommées dans le rapport. Les données proviennent de bases de données de Bloomberg, Thomson EIKON et IJGlobal. Ces bases de données ne permettent pas d'accéder à la totalité des transactions provenant des institutions financières. Les montants indiqués dans ce rapport sont certainement sous-représentatifs de la réalité.

# POLITIQUES DES ACTEURS FINANCIERS FRANÇAIS SUR LE SECTEUR DU CHARBON

Exclusion des développeurs de mines, centrales et infrastructures de charbon

Exclusion des entreprises relativement très exposées au charbon

Exclusion des plus gros producteurs miniers et d'électricité dans le charbon

Stratégie détaillée de sortie du secteur du charbon

## Ils financent le secteur énergétique

Crédit Agricole	■	■	■	■
BNP Paribas	■	■	■	■
Société Générale	■	■	■	■
Natixis	■	■	■	■
Crédit Mutuel	■	■	■	■

## Ils assurent le secteur énergétique

AXA	■	■	■	■
SCOR	■	■	■	■

## Ils investissent dans le secteur énergétique

Amundi / Crédit Agricole Assurances	■	■	■	■
AXA	■	■	■	■
BNP Paribas Asset Management	■	■	■	■
BNP Paribas Cardif	■	■	■	■
Natixis Asset management / Assurances	■	■	■	■
Banque Postale Asset Management	N/A	N/A	N/A	■
Lyxor Asset Management / Sogécap	■	■	■	■
Groupama	■	■	■	■
Covéa	■	■	■	■
AG2R La Mondiale	■	■	■	■
Ofi / Macif	■	■	■	■
Rothschild & co	■	■	■	■
Oddo	■	■	■	■
Crédit Mutuel Investissement	■	■	■	■
Assurances du Crédit Mutuel	■	■	■	■

■ Bonne politique   ■ Politique insuffisante   ■ Politique très insuffisante   ■ Pas de politique

**CONTACT  
PRESSE**

Lucie Pinson  
lucie.pinson@amisdelaetterre.org  
lucie@sunriseproject.org.au  
06 79 54 37 15